

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 1999, du budget annexe de l'assainissement que je sou mets à votre approbation a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 859 867 649 F. La progression est de 2,63 % par rapport à 1998. La section d'exploitation a été contenue à 1,47 % d'évolution, celle d'investissement a progressé de 4,75 %, de façon à assurer la mise en oeuvre de la politique d'équipement du plan de mandat. L'équilibre général du budget se définit ainsi :

Budget primitif 1999 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale (en F) - tableau n° 1 -

Libellé	Dépenses	Recettes
exploitation -		
mouvements réels	323 582 501	533 722 840
intérêts courus	12 350 343	
autofinancement prévisionnel	104 000 000	
dotations aux amortissements	109 042 231	15 252 235
total de l'exploitation	548 975 075	548 975 075
investissement -		
mouvements réels	295 670 339	85 530 000
<i>dont emprunt à long terme</i>		<i>47 000 000</i>
intérêts courus		12 350 343
autofinancement prévisionnel		104 000 000
dotations aux amortissements	15 252 235	109 042 231
total de l'investissement	310 922 574	310 922 574
total du budget	859 897 649	859 897 649

Le budget du service de l'assainissement, assuré en régie directe par la Communauté urbaine, est soumis à l'instruction comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. Celle-ci fait l'objet d'une gestion hors budget par madame le trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leur valeur hors taxes. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et de développer un réseau de 2 500 kilomètres, 62 stations de relèvement et 9 stations d'épuration. L'activité est assurée par près de 590 agents et plus de 170 véhicules techniques ou de transport.

- SECTION D'EXPLOITATION -

Le budget d'exploitation s'élève à 548,975 MF contre 541,010 MF, l'an dernier (+ 1,47 %).

Les recettes réelles (533,723 MF) ont progressé de 1,49 % alors que les dépenses réelles (323,583 MF) sont minorées de 0,38 %. L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé est de 104 MF. L'autofinancement brut de 210 MF a progressé de 9 MF (201 MF en 1998).

I - les produits d'exploitation

La prudence nécessaire se confirme dans l'appréciation des recettes. La redevance d'assainissement, principal produit, devrait atteindre 329,765 MF pour un volume facturé constant de 74,5 millions de mètres cubes. Fixé à 4,36 F HT le mètre cube depuis 1996, le tarif peut être augmenté de 1 % pour passer à 4,40 F HT le mètre cube, l'inflation totale des trois dernières années étant de 4 %.

Le produit attendu de la redevance de raccordement à l'égout, liée aux constructions nouvelles, est maintenu au même niveau qu'en 1998 à 16 MF. De même, les recettes des branchements et des activités annexes, telles que le traitement des boues, sont évaluées comme précédemment à 25,910 MF.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales est calculée à 100 MF HT (105,5 MF TTC pour le budget général) par application de taux moyens sur une charge nette d'exploitation en diminution et une charge financière qui a tendance à s'alléger. Les taux seront de 25 % pour les charges d'exploitation, de 34,05 % pour les charges de la dette et des amortissements.

La contre-valeur de la taxe perçue au profit de Voies navigables de France (5,7 MF) est compensée par son reversement en dépenses. Les produits exceptionnels, essentiellement les amortissements, traduisent les transferts de section à section.

Budget primitif 1999 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation (en F) - tableau n° 2 -

	Nature	Budget primitif 1998	Budget primitif 1999	Evolution 1999 - 1998
64	charges de personnel -	7 940 000	8 545 495	7,63%
70	ventes de produits -	478 184 652	471 676 295	-1,36%
	redevance pour raccordement à l'égout	16 000 000	16 000 000	0,00%
	contribution du budget principal (eaux pluviales)	110 034 652	100 001 295	-9,12%
	redevance d'assainissement	326 500 000	329 765 000	1,00%
	produits des activités annexes	13 700 000	14 000 000	2,19%
	branchements	8 600 000	8 500 000	-1,16%
	facturations de services	3 350 000	3 410 000	1,79%
74	subventions d'exploitation (Agence de l'eau) -	32 000 000	47 000 000	46,88%
75	Voies navigables de France (contre-valeur)	5 960 000	5 710 000	- 4,19%
76	produits financiers	88 882	50	ns
77	produits exceptionnels	16 836 932	16 043 235	-4,71%
	remboursements des assurances, opérations de clôture	1 691 000	741 000	ns
	reprise sur amortissements	15 145 932	15 252 235	0,70%
	cession des éléments d'actif		50 000	
	total des mouvements réels	525 864 534	533 722 840	1,49%
	total général des produits	541 010 466	548 975 075	1,47%

II - les charges d'exploitation -

La rigueur appliquée depuis plusieurs années est maintenue pour l'encadrement des dépenses. En terme réel, les charges ont diminué de 0,38 % et sont estimées à 323,583 MF au lieu de 324,802 MF. Pour l'exploitation, les dépenses sont inscrites au même niveau que celui de 1998. Les

charges de personnel évoluent de 4,33 %. La charge financière s'allège de 8 %. Seules les contributions aux charges de structure progressent de 9 %.

Les charges d'exploitation proprement dites (comptes 60, 61, 62) s'évaluent à 135 MF au même niveau que l'exercice précédent. Les dépenses d'entretien dans les stations évoluent contractuellement pour la station d'épuration à Saint Fons. La renégociation des contrats d'assurances permet de diminuer la prévision de près de 9 %. Les prestations extérieures sont ramenées à moins de 7 MF.

Les charges de personnel augmentent de 4,33 %, elles représentent 136,707 MF cette année. L'effectif (en nombre moyen d'agents payés) passe de 568 à 588 pour se rapprocher de l'effectif cible 592. Outre la progression mécanique (GTV) de la rémunération principale, la revalorisation de la prime des agents techniques a un impact de 0,5 MF. Par ailleurs, les emplois d'insertion, non inscrits en 1998, occuperont 33 personnes. Les charges de ces nouveaux emplois avoisinent les 3 MF.

La charge des intérêts de l'annuité payée en 1999, estimée à 45,5 MF, diminue de 4,3 MF par effet conjugué de la gestion active de la dette et de la baisse des taux d'intérêts. L'amortissement (78 MF) diminue de 4,5 MF par rapport à la prévision 1998. La charge payée en 1999 baisse de 8,8 MF alors que l'annuité effectivement rattachée au titre de l'exercice 1999 ne baisse globalement que de 5,4 MF.

Les dotations aux amortissements des ouvrages et des matériels dépassent 109 MF. L'inflexion des dépenses permet de dégager un autofinancement prévisionnel complémentaire aux investissements de 104 MF.

Budget primitif 1999 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation (en F) - tableau n° 3 -

	Nature	Budget primitif 1998	Budget primitif 1999	Evolution 1999 - 1998
60	achats -	19 250 000	19 250 000	
	eau, gaz, électricité	8 500 000	8 528 500	0,34%
	carburants	1 400 000	1 400 000	
	fournitures et petit entretien	4 725 000	4 725 000	
	combustibles	656 500	628 000	- 4,34%
	polymères, produits chimiques	2 968 500	2 968 500	
	habillement	1 000 000	1 000 000	
61	services extérieurs -	108 500 000	108 930 457	0,40%
	informatique	2 020 465	1 970 000	- 2,50%
	entretien sur stations	71 700 000	73 200 000	2,09%
	" sur réseaux	20 300 000	20 000 000	- 1,48%
	" sur bâtiments	4 610 000	4 720 000	2,39%
	" de véhicules	510 000	510 000	
	" de matériels spécifiques	2 003 000	1 635 000	- 18,37%
	locations mobilières & immobilières	440 735	465 585	5,64%
	primes d'assurance	4 750 000	4 326 572	- 8,91%
	études	1 220 000	1 180 000	- 3,28%
	frais de cours et stages	945 800	923 300	- 2,38%
62	autres services extérieurs -	7 146 500	6 980 000	-2,33%
	frais de recouvrement de la redevance	1 550 000	1 550 000	
	rémunérations de prestations	3 265 000	3 530 000	8,12%
	déplacements, télécommunication, annonces	2 331 500	1 900 000	-18,51%

63				
	impôts et taxes -	8 160 242	7 987 730	-2,11%
	versement transport	1 163 725	1 214 195	4,34%

	cotisations à CNFPT, FNAL	795 267	822 285	3,40%
	redevance à Voies navigables de France	5 950 000	5 700 000	-4,20%
	autres redevances et taxes	251 250	251 250	
64	charges de personnel -	131 036 115	136 707 136	4,33%
	rémunérations et primes	96 743 516	100 657 206	4,05%
	URSSAF	12 813 609	14 029 122	9,49%
	CNRACL	18 763 465	19 390 583	3,34 %
	aides sociales, médecine du travail...	2 715 525	2 630 225	- 3,14%
65	autres charges de gestion courante -	4 655 000	5 105 000	9,67%
	créances irrécouvrables	300 000	300 000	
	contributions à syndicats ,	855 000	800 000	-6,43%
	contributions à frais généraux	3 500 000	4 005 000	14,43%
66	charges financières -	51 429 511	47 306 324	-8,02%
	dette à long et moyen termes	39 723 812	32 255 981	-18,80%
	ligne de trésorerie et gestion active de la dette	2 400 000	2 700 000	ns
	intérêts courus non échus	9 305 699	12 350 343	ns
67	charges exceptionnelles -	2 551 732	2 784 700	9,13%
	subvention au comité social	738 500	838 800	13,58%
	subventions aux associations	351 240	556 300	
	subventions aux mutuelles du personnel	561 992	579 600	3,13%
	rattachement de charges	900 000	700 000	-22,22%
	cession d'éléments d'actif		110 000	
	sûreté budgétaire	1 378 692	881 497	-36,06%
	sous-total des mouvements réels (hors intérêts courus)	324 802 093	323 582 501	-0,38%
68	dotations aux amortissements	112 902 674	109 042 231	-3,42%
	autofinancement prévisionnel	94 000 000	104 000 000	10,64%
	total général des charges	541 010 466	548 975 075	1,47%

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

Arrêtée à 310,923 MF, en dépenses et en recettes, la section d'investissement est en progression de 4,75 MF par rapport à l'exercice précédent dans le cadre du plan de mandat et du contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau (voir tableau n°4).

1 - L'investissement opérationnel -

Les dépenses opérationnelles (204,05 MF) représentent 65 % des dépenses d'investissement. Elles sont définies dans un cadrage pluriannuel, en dépenses et recettes. A périmètre comparable (hors galeries et ruisseaux) les investissements sont en progression de 8,95 %. Les recettes externes hors emprunt (38,240 MF) ramènent la charge nette à 165,630 MF.

Les crédits inscrits en maintenance sont destinés à l'acquisition de matériel, de véhicules techniques et à la maintenance des bâtiments d'exploitation et des subdivisions. Pour les moyens informatiques, 3,960 MF sont nécessaires.

21 MF seront consacrés aux divers travaux de gros entretien dans les stations d'épuration. Pour la rénovation de la station à Pierre Bénite, les 5 MF inscrits doivent permettre la poursuite des études, des travaux préparatoires et de la maîtrise d'oeuvre pour un démarrage des travaux en 2000. Le chantier devrait se prolonger jusqu'en 2002 et mobiliser 400 MF. Les prévisions pour la construction de trois autres stations ont été recalées en fonction de l'avancement des dossiers préparatoires.

Le programme général de travaux d'extension et d'amélioration du réseau est doté de 45 MF. De plus d'importants travaux sont à réaliser pour le relèvement des eaux usées (10 MF) notamment dans les Monts d'Or et à La Tour de Salvagny.

La poursuite de la réalisation de l'émissaire du Sud-Est mobilise 60,8 MF pour les liaisons Corbas-Saint Priest et Larivoire. Le démarrage de la construction de l'exutoire Sud-Est nécessite 5 MF. Au total 50 MF seront à investir jusqu'en 2001. Le raccordement Saint Priest centre-Bron universités coûtera 35 MF au total dont 15 MF dès 1999. La dotation de 10 MF pour le collecteur de Vaulx en Velin se répartit entre le collecteur et les améliorations du relèvement de Croix-Luizet à Villeurbanne.

Le montant des crédits pour les branchements sur le réseau existant est ajusté à 23,5 MF selon la demande des pétitionnaires. La recette correspondante de 8 MF est inscrite en section d'exploitation.

Les recettes affectées (38,240 MF) proviennent essentiellement, sous forme de subventions ou d'avances, de l'Agence de l'eau. Elles sont inscrites chaque année selon l'échéancier prévisionnel des versements élaboré à partir des inscriptions de dépenses des travaux et sur la base des taux prévus au contrat d'agglomération.

2 - Les mouvements financiers -

En dépenses, l'amortissement du capital représente 91,402 MF y compris les intérêts courus soit 85,50 % des mouvements financiers. En recettes, les amortissements, les provisions pour les intérêts courus non échus et l'autofinancement complémentaire (104 MF) constituent une épargne brute de 210,140 MF, diminuée du remboursement de la dette, l'épargne nette est de 118,738 MF. Le niveau d'emprunt, pour cet exercice, ne devrait pas dépasser 47 MF, ce qui permettrait de respecter le ratio d'emprunt de prudence financière pour ce budget (27 % des recettes réelles d'exploitation).

Budget primitif 1999 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Investissement opérationnel	Dépenses 1999	Recettes 1999	Charge nette
maintenance	11 310 000		11 310 000
matériel, mobilier, outillage	3 850 000		3 850 000
bâtiments divers	2 450 000		2 450 000
véhicules	1 050 000		1 050 000
informatique	3 960 000		3 960 000
stations	20 880 000	6 490 000	14 390 000
stations diverses	6 680 000	3 500 000	3 180 000
station à Pierre Bénite : rénovation	5 000 000	2 500 000	2 500 000
station à Jonage	600 000	120 000	480 000
station à la Feyssine	2 000 000	370 000	1 630 000
station à Fleurieu - Neuville sur Saône	900 000		900 000
Dommartin : déconnexion de la station	5 700 000		5 700 000
réseaux	148 360 000	31 930 000	116 430 000
programme général de travaux	45 000 000	10 000 000	35 000 000
relèvement	10 260 000	3 930 000	6 330 000
collecteur Lacouture à Genas	2 000 000		2 000 000

EPSE (Corbas, Saint Priest , Larivoire)	60 800 000	9 000 000	51 800 000
exutoire du Sud Est	5 000 000	2 000 000	3 000 000
raccordement Saint Priest (Bron universités)	15 000 000	3 000 000	12 000 000
collecteur à Vaulx en Velin (quartier nord)	10 000 000	4 000 000	6 000 000
collecteur à Yzeron	300 000		300 000
branchements	23 500 000		23 500 000
sous-total de l'investissement opérationnel	204 050 000	38 420 000	165 630 000
mouvements financiers			
programme d'emprunt		47 000 000	-47 000 000
capital des emprunts	91 402 429		91 402 429
intérêts courus non échus		12 350 343	-12 350 343
cession d'éléments d'actif		110 000	-110 000
dotations aux amortissements	15 252 235	109 042 231	-93 789 996
sûreté budgétaire	217 910		217 910
autofinancement prévisionnel		104 000 000	-104 000 000
sous-total des mouvements financiers	106 872 574	272 502 574	-165 630 000
sous-total des mouvements réels	295 670 339	85 530 000	210 140 339
total général de l'investissement	310 922 574	310 922 574	0

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 92-3186 en date du 11 mai 1992 et celles en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1999 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 859 867 649 F.

2° - Fixe à :

a) - 4,40 F HT, par mètre cube d'eau potable facturé, la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 1999,

b) - 100 MF HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 25,00 % des charges nettes d'exploitation,
- 34,05 % des charges nettes financières,
- 34,05 % des charges nettes d'amortissement,

c) - la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommé.

3° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées est fixée à 8 000 F pour 1999 conformément à la délibération en date du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de communauté.

4° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

5° - Dit que les tarifs en francs s'évalueront en euros quand le taux de conversion sera connu.

6° - Confirme que, pendant l'année 1999, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

7° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

8° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

présents,